



licencement apres AT et encore en période d'essai

Par **ceddy**, le **18/06/2011** à **19:26**

bonjour

je vais essayé d'êtr clair sur ma situation actuelle. le 17 mai 2010 je suis embauché dans une grande surface en tant que responsable adjoint de rayon (statut agent de maitrise, 3 mois de période d'essais renouvelable 2 mois) . Le 13 septembre 2010 j'ai un accident du travail (luxation de l'épaule) , il me restait donc environ 1 mois d'essai. S'en suite des mois de problème entre les médecins, mon patron, etc. Je devrais reprendre le travail dans quelques semaines, je pense que mon patron va me licencier, après la visite du médecin du travail... Mais vas t-il me licencier pour l'inaptitude, ou pour ma période d'essai? qu'elles sont ses droits (et ses devoirs) et les miens?

personnellement une reconversion ne m'intéresserait pas, je préférerais faire une formation en fongécif puis après voir pour le licenciement

Par **P.M.**, le **18/06/2011** à **19:54**

Bonjour,

Si vous avez été en arrêts de travail prescrit par un médecin, normalement, ils ont prolongé la période d'essai...

Pour que l'employeur puisse vous licencier pour inaptitude, encore faudrait-il que le Médecin du travail prenne cette décision qui lui appartient exclusivement et qu'aucun reclassement ne soit possible...

S'il rompait la période d'essai, cela ne pourrait être que par rapport à vos compétences professionnelles et sans aucun rapport avec l'accident du travail...

Par ailleurs on ne connaît pas en quoi ont consisté réellement les problèmes "entre les médecins, mon patron, etc" auxquels vous faites allusion...

Par **ceddy**, le **18/06/2011** à **21:47**

bien apres la luxation (etant hyperlaxe) j'ai eu des récives et je me suis trouver balader de medecins en medecins (et a chaque fois un mois d'attente voir 3). Avec un je dois me faire opéré avec d'autres non, (pour un meme je dois reprendre le travail comme ca, et me faire

viré et je resterai comme ça à vie)

Mon patron croit que je cherche à gagner du temps, que je fais semblant! donc lui a ralenti l'administratif (fiche de salaire pour la CPAM, donner très tardivement, résultat 2 mois sans salaire au départ) après il ne recevait plus mes feuilles d'arrêt (ça n'a pas d'importance mais bon) donc lettre recommandée pour commencer un licenciement! après j'ai envoyé en lettre recommandée! puis la complémentaire obligatoire je n'ai eu les papiers que la semaine dernière, et je ne parle pas des appels